

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/03/2026

Référence
20260316

Objet de la délibération
Désignation d'un correspondant défense

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	19	19

Date de la convocation
26/03/2026

Date d'affichage
07/04/2026

Vote
A l'unanimité
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-Préfecture
Le : 07/04/2026

Et

Publication ou notification du :
07/04/2026

L'an 2026 et le 30 Mars à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil sous la présidence de AUGUIN Maryse, Maire

Présents : Mme AUGUIN Maryse, Maire, Mmes : BREMOND Morgane, BRENON Valérie, CHOPIN Mélina, JOUBERT Malika, JOUBERT Marie-Thérèse, MICHON Magali, PROUTEAU Sabrina, PROUX Nathalie, THOMAZEAU Stéphanie, MM : BONNIN Frédéric, CHATELIER Franck, CHOPIN Éric, DOUCHET Mickaël, HUBERT Yan, JOUBERT Corentin, PRINCE Lucien, RICHARD Emmanuel, SCHLOSSER Jean-Jacques

A été nommée secrétaire : Mme BRENON Valérie

Objet de la délibération : Désignation d'un correspondant défense

Un correspondant défense peut être désigné par le Conseil Municipal.

Ce correspondant a vocation à développer le lien Armée-Nation et à ce titre, il est l'interlocuteur privilégié des autorités militaires départementales pour sa commune.

Depuis sa mise en place, ce réseau a démontré l'efficacité des actions de proximité pour la promotion de l'esprit de défense de notre pays.

Suite aux dernières élections municipales, il est demandé au Conseil Municipal de désigner un correspondant défense.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la délibération suivante :

La candidature de Éric CHOPIN est proposée

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la candidature de M. Éric CHOPIN.

M. Éric CHOPIN est désigné correspondant défense.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes, 6 allée Gloriette 44041 NANTES CEDEX 01, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application "Télérecours citoyens" accessible à partir du site : www.telerecours.fr

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 07/04/2026

La secrétaire de séance
Valérie BRENON



Le Maire
Maryse AUGUIN

